



NIL MAGNUM SINE LABORE

L'ASSOMPTION

Ville de **culture** et de **patrimoine**

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

À TOUTES LES PERSONNES HABLES À VOTER ET SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 304-03-2018 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 304-2015

PRENEZ AVIS :

1. Que le conseil municipal de la Ville de L'Assomption a adopté le **13 février 2018**, le **PROJET DE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 304-03-2018 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 304-2015 RELATIF À LA CONSTRUCTION, TEL QU'AMENDÉ, SOIT :**
 - Modifier l'article 36 concernant le dégagement vertical minimal d'une entrée de garage par rapport au niveau du centre de la rue ;
 - Modifier l'article 54 concernant les tours d'observation et les systèmes de surveillance ;
 - Modifier l'article 60 concernant les garages en sous-sol ou souterrains.
2. Qu'en conformité avec les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. c.A-19.1)*, une assemblée publique de consultation touchant ce projet de règlement sera tenue le **mardi 6 mars 2018 à 19h05**, à la salle du conseil municipal située au 379, rue Dorval, à L'Assomption.
3. L'objectif de ce projet de règlement est de :
 - Modifier l'article 36 concernant le dégagement vertical minimal d'une entrée de garage par rapport au niveau du centre de la rue ;
 - Modifier l'article 54 concernant les tours d'observation et les systèmes de surveillance ;
 - Modifier l'article 60 concernant les garages en sous-sol ou souterrains.
4. Qu'au cours de cette assemblée publique de consultation, le maire ou toute autre personne désignée, expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer sur le sujet.
5. Que le projet de règlement numéro 304-03-2018 contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
6. Que le projet de règlement est disponible pour consultation à l'hôtel de ville situé au 399, rue Dorval et au bureau du Service de l'urbanisme situé au 375, rue Saint-Pierre, à L'Assomption, et ce, aux heures habituelles d'ouverture.

Donné à L'Assomption, le 14 février 2018 et publié le 20 février 2018.

Chanelle Renaud
Greffière adjointe et avocate